



VILLE DE NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

BUDGET PRIMITIF 2022

Budget principal de la Ville

Rapport de présentation

Conseil municipal du 30 mars 2022

SOMMAIRE

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET	3
II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
<i>Chapitre 70 – Produits des services et du domaine 2022 : 698 815 €</i>	6
<i>Chapitre 73 – Impôts et taxes 2022 : 5 882 456 €</i>	6
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations 2022 : 982 767 €</i>	7
<i>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 2022 : 168 545 €</i>	9
B – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9
<i>Chapitre 011 – Charges générales 2022 : 1 408 323 €</i>	11
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel 2022 : 4 020 000 €</i>	12
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 2022 : 734 592 €</i>	12
<i>Chapitre 66 – Charges financières 2022 : 110 550 €</i>	13
C – L’AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2022	14
III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT	14
A – LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT	15
<i>Le remboursement du capital de la dette : 638 000 €</i>	15
<i>Les dépenses d’équipement totales 2022 : 2 700 000 €</i>	15
B – LES RECETTES D’INVESTISSEMENT	18
<i>Les subventions d’équipement 2022 : 83 428 €</i>	18
C – LE FINANCEMENT DES DEPENSES D’EQUIPEMENT HORS DETTE	19
IV – CONCLUSION	19
Ratios financiers obligatoires.....	20
Budget Relais Petite Enfance Intercommunal.....	20

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022, en respectant les principes budgétaires dont l'équilibre. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires présentées le 23 février dernier annonçant les principales actions que la municipalité souhaite engager cette année.

Le budget primitif 2022 affiche le projet ambitieux de l'équipe municipale pour les Castelnodais en confortant des choix forts en termes de qualité des services à la population, et en réservant un effort conséquent pour le programme d'investissement, sans augmentation des taux d'imposition, tout en veillant à préserver des indicateurs d'épargne et de dette satisfaisants.

Comme cela a été évoqué lors des orientations budgétaires, 2022 sera en outre l'année du lancement des 2 projets phare du mandat :

- La construction d'un accueil de loisirs avec espace de vie sociale dans le prolongement de l'école le petit prince : étude de programmation et lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;
- L'aménagement urbain visant à consolider l'armature urbaine de la commune au nord et affirmer la centralité : études préalables

De plus, sont intégrées dans ce projet de budget :

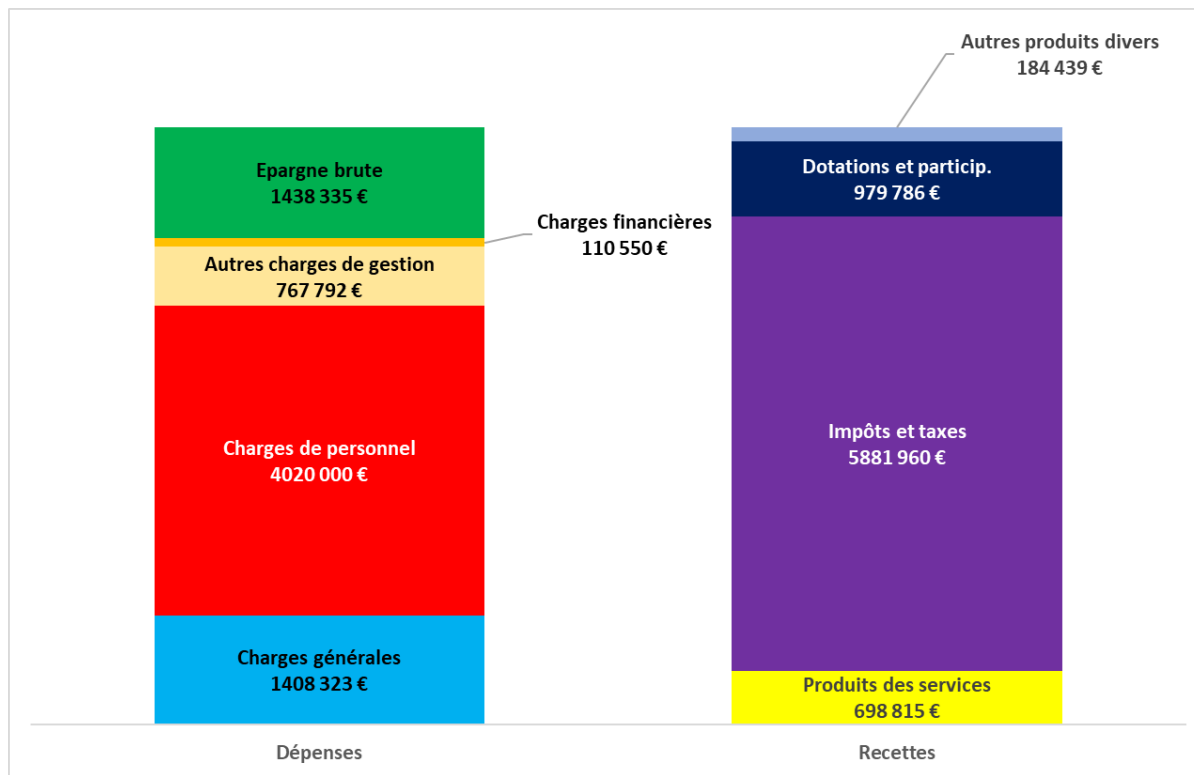
- La reprise de l'excédent de clôture de la ZAC du HIL
- Les dépenses relatives à la gestion de la crise sanitaire.

Pour 2022, le budget primitif prévisionnel est présenté en suréquilibre, totalisant 11 260 000 € en dépenses et 11 638 655 € en recettes. La section de fonctionnement est équilibrée à 7 745 000 € et la section d'investissement affiche 3 515 000 € en dépenses et 3 893.655 € en recettes, reprise des résultats et restes à réaliser 2021 inclus.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement, équilibrée à 7 745 000 €, dégage une épargne brute prévisionnelle de 1 438 335 € qui va servir en premier lieu au financement du remboursement du capital de la dette (pour 638 k€) puis à l'autofinancement d'une partie des investissements projetés.



Quelles évolutions comparatives du budget 2022 par rapport à l'année 2021 ?

L'analyse des évolutions du budget primitif de l'année en cours s'effectue en principe au regard du budget total voté l'année précédente. Considérant le faible taux d'exécution du budget 2021 sur certains postes budgétaires, en lien principalement avec la crise du COVID 19, un comparatif du prévisionnel 2022 par rapport au réalisé 2021 peut apparaître également pertinent. En excluant les reprises d'excédents des budgets annexes dont les montants substantiels peuvent modifier de façon importante l'analyse des évolutions réelles du budget de fonctionnement, il en ressort :

- Comparatif du budget primitif 2022 / budget 2021 :

Comparatif BP 2022 / BP 2021 hors exc. ZAC	BP 2021	BP 2022	Var. en €	Var. %
DRF	6 078 482,68 €	6 306 665,00 €	228 182,32 €	3,8%
RRF	7 160 000,00 €	7 722 000,00 €	562 000,00 €	7,8%
<i>évolution</i>			333 817,68 €	

- Comparatif du budget primitif 2022 / réalisé compte administratif 2021 :

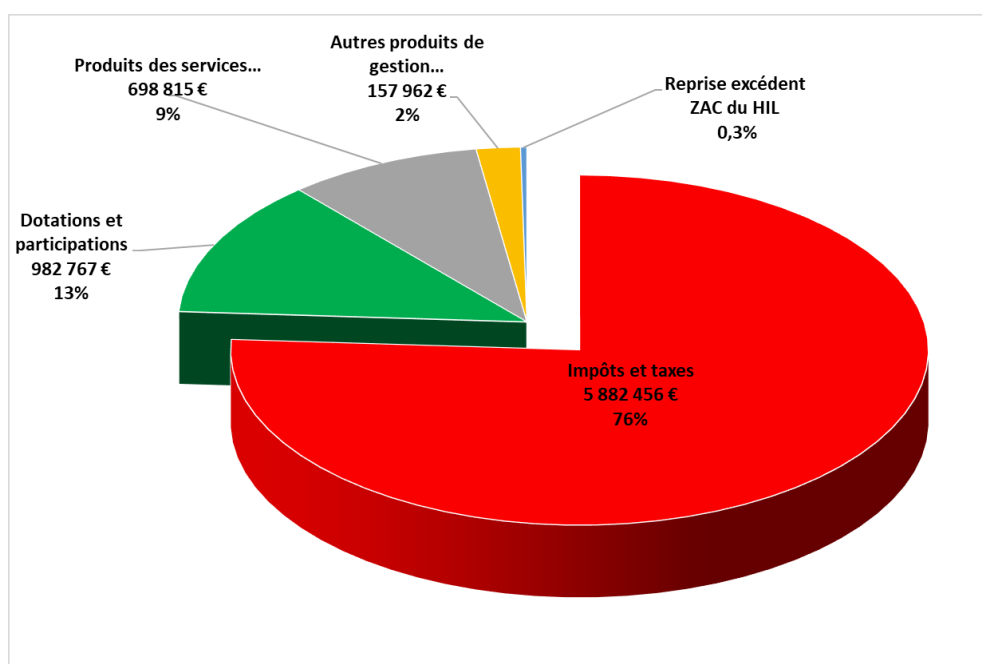
Comparatif BP 2022 / CA 2021 hors exc. ZAC	CA 2021	BP 2022	Var. en €	Var. %
DRF	5 762 601,60 €	6 306 665,00 €	544 063,40 €	9,4%
RRF	7 505 977,80 €	7 722 000,00 €	216 022,20 €	2,9%
<i>évolution</i>			-328 041,20 €	

Les variations présentées dans cette note s'appuieront le plus souvent sur ces 2 comparatifs. Il est cependant important de rappeler que le niveau d'exécution du budget 2021 s'est révélé plus faible que de coutume, du fait du contexte sanitaire comme cela a été présenté dans la note d'analyse du CA 2021. Ceci explique l'apparente évolution des charges du budget 2022 par rapport au réalisé.

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement enregistrent les prestations fournies à la population (restauration scolaire, activités périscolaire et extra-scolaire, services culturels, jeunesse...), les impôts locaux, dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme Rennes Métropole, diverses subventions ou encore des loyers...

Les recettes de fonctionnement 2022 totalisent 7 745 000 € incluant la reprise de l'excédent de clôture de la ZAC du HIL, estimé à 23 k€ à ce jour. La structure des ressources était la suivante :



Le tableau suivant recense, par chapitre budgétaire, le projet de budget primitif 2022 au regard du budget 2021, ainsi que les encaissements comptabilisés au compte administratif 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	Prop BP 2022	Evolution BP à BP	Evolution BP 2022/CA 2021
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	693 285,00 €	680 321,12 €	698 815,00 €	0,8%	2,7%
73 - Impôts et taxes	5 567 325,00 €	5 842 765,19 €	5 882 456,00 €	5,7%	0,7%
74 - Dotations, participations et subventions	818 386,00 €	884 855,40 €	982 767,00 €	20,1%	11,1%
013 - Atténuation de charges	25 000,00 €	38 641,06 €	12 000,00 €	-52,0%	-68,9%
75 - Autres produits de gestion courante	155 557,00 €	116 016,49 €	168 545,00 €	8,3%	45,3%
76 - Produits financiers	0,00 €	2,11 €	0,00 €		
RECETTES DE GESTION COURANTE	7 259 553,00 €	7 562 601,37 €	7 744 583,00 €	6,7%	2,4%
77 - Produits exceptionnels hors c/775+776+c/76	447,00 €	12 475,43 €	417,00 €	-6,7%	-96,7%
TOTAL RECETTES REELLES	7 260 000,00 €	7 575 076,80 €	7 745 000,00 €	6,7%	2,2%
Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	901,00 €	0,00 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 260 000,00 €	7 575 977,80 €	7 745 000,00 €		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS EXC. ZAC	7 160 000,00 €	7 505 977,80 €	7 722 000,00 €	7,8%	2,9%

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine 2022 : 698 815 €

Les principales recettes de ce chapitre, en évolution de + 0.8 % par rapport au budget primitif 2021 et de + 2.7 % par rapport au CA 2021, sont retranscrites dans le tableau qui suit :

Produits des services, du domaine et ventes diverses	Budget 2021	CA 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP à BP		Evolution CA à BP	
				en €	en %	en €	en %
Red. services de restauration scolaire et périscolaire, services culturels et de loisirs, crèche	566 995 €	540 648,88 €	566 500 €	- 495 €	-0,1%	25 851,12 €	4,8%
Rembt frais personnel : affecté à la régie des ZAC et mise à disposition informaticien	96 140 €	101 127,68 €	93 500 €	- 2 640 €	-2,7%	- 7 627,68 €	-7,5%
Redevances du domaine et ventes diverses	30 150 €	38 544,56 €	38 815 €	8 665 €	28,7%	270,44 €	0,7%
TOTAL	693 285 €	680 321,12 €	698 815 €	5 530 €	0,8%	18 493,88 €	2,7%

L'enveloppe budgétaire 2022 affiche un complément de ressources au regard du budget 2021 de + 5 500 € qui provient pour l'essentiel de redevances d'occupation du domaine public complémentaires attendues cette année. Pour les autres postes, le budget 2022 est quasi équivalent aux prévisions 2021, étant précisé ici qu'au compte administratif 2021, les recettes des participations des familles ont été moindres du fait de la fermeture des structures municipales pendant 3 semaines en avril 2021.

Il est à noter que les recettes des services facturées aux familles sont plutôt stables, les effectifs scolaires sont en léger repli en janvier 2022 comparé à janvier 2021. Par ailleurs, la proximité des familles avec l'école Le Petit Prince, le télétravail permettent aux familles de récupérer plus aisément leurs enfants sur les temps périscolaire et de restauration...

Chapitre 73 – Impôts et taxes 2022 : 5 882 456 €

Avec 76 % des recettes réelles de fonctionnement, les impôts et taxes constituent la principale ressource de la section de fonctionnement et affichent cette année une progression de + 315 k€ par rapport au prévisionnel 2021, mais une évolution modérée par rapport au compte administratif 2021 (+ 39 k€ soit + 0.7 %) car le niveau exceptionnellement élevé d'encaissement des taxes additionnelles sur les droits de mutation en 2021 n'est pas reconduit en 2022.

Ce chapitre comporte :

Impôts et taxes	Budget 2021	CA 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP à BP		Evolution CA à BP	
				en €	en %	en €	en %
Contributions directes	4 152 102 €	4 242 259 €	4 427 960 €	275 858 €	6,6%	185 701,00 €	4,4%
Dotation communautaire Rennes Métropole	837 720 €	837 720 €	837 720 €	0 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Attribution FNGIR et FPIC (fonds péréquations)	139 379 €	139 475 €	138 775 €	-604 €	-0,4%	-700,00 €	-0,5%
Taxes additionnelles aux droits de mutation	276 804 €	437 235 €	325 000 €	48 196 €	17,4%	-112 234,98 €	-25,7%
Taxes sur la consommation finale d'électricité	140 000 €	141 508 €	140 000 €	0 €	0,0%	-1 507,76 €	-1,1%
Autres impôts et taxes (droits place du marché, rôles supplémentaires...)	21 320 €	44 568 €	13 001 €	-8 319 €	-39,0%	-31 567,45 €	-70,8%
TOTAL	5 567 325 €	5 842 765,19 €	5 882 456 €	315 131 €	5,7%	39 690,81 €	0,7%

▪ **Les contributions directes : 4 427 960 € à taux d'imposition constants**

Si le produit fiscal affiche une croissance de 275 k€ par rapport au budget primitif 2021, l'évolution réelle par rapport au produit final 2021 est de + 186 k€, traduisant une évolution de + 4.4 %.

En effet, pour rappel, au stade du budget primitif 2021, les bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux étaient inférieures à nos estimations annoncées lors du DOB. Au final, le produit fiscal encaissé sur l'exercice 2021 s'est avéré conforme à nos prévisions, apportant 4 242 k€ de ressources pour une prévision budgétaire de 4 152 k€.

La réforme fiscale, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dans le panier fiscal des collectivités, est entrée en vigueur en 2021. Cette perte de recettes est depuis compensée par l'attribution aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi qu'un coefficient de correction venant compenser l'écart entre le produit perçu et le produit perdu, coefficient actualisé chaque année en fonction de la dynamique des bases.

Ainsi depuis 2021, la dynamique fiscale repose principalement sur les bases de foncier bâti. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants continue néanmoins d'être perçue par la commune mais ne représente qu'une part infime des bases, tout comme les bases de foncier non bâti.

Les montants des bases fiscales estimées pour 2022 ainsi que le coefficient correcteur ont été communiqués par les services fiscaux. Ces informations sont retranscrites dans les tableaux qui suivent et conduisent au **produit fiscal 2022 qui s'élèverait à 4 427 960 €** sous l'effet conjugué de l'évolution physique des bases, de la revalorisation forfaitaire par l'Etat de + 3.4 % cette année, ainsi que du coefficient correcteur :

Ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2022	Bases définitives 2021	Bases prévisionnelles 2022	Evolution nominale des bases	Taux proposés au vote 2022	Produit fiscal attendu 2022
Taxe foncière (bâti)	8 213 312 €	8 610 000 €	4,8%	43,78%	3 769 458 €
Taxe foncière (non bâti)	181 937 €	187 800 €	3,2%	61,94%	116 323 €
TOTAL					3 885 781 €

Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022	Bases définitives 2021	Bases prévisionnelles 2022	Evolution nominale des bases	taux figé TH	Produit fiscal attendu 2022
Taxe habitation résidences second.	216 626 €	223 991 €	3,4%	20,27%	45 403 €
Taxe habitation logements vacants	63 420 €	65 576 €	3,4%	20,27%	13 292 €
Effet coefficient correcteur prévis.					483 484 €
TOTAL					542 179 €

Tout comme en 2021, les modalités de vote des taux portent cette année uniquement sur les taux de foncier bâti et non bâti, le taux de TH résiduel est figé jusqu'en 2022 inclus et ne fait pas l'objet d'un vote.

Conformément aux engagements pris et annoncé lors du débat d'orientations budgétaires le 23 février dernier, **la Ville n'augmentera pas ses taux d'imposition communaux.**

Ainsi, les taux soumis au vote du conseil municipal sont :

- **Taux de foncier bâti : 43.78 %**
- **Taux de foncier non bâti : 61.94 %.**

Le produit fiscal attendu pour 2022 est conforme aux prévisions annoncées lors des orientations budgétaires.

▪ **Les autres impôts et taxes :**

Outre le produit des trois taxes directes locales, figurent sous le chapitre 73 différentes recettes qui totalisent 1 454 495 € (voir tableau), globalement stables par rapport à l'année 2021. A noter que le produit des taxes additionnelles aux droits de mutation est estimé à 325 k€, en repli de 112 k€ par rapport au montant encaissé de 437 k€ en 2021 (plutôt « exceptionnel ») mais en croissance de + 48 k€ par rapport au budget 2021.

Chapitre 74 – Dotations et participations 2022 : 982 767 €

Ce chapitre est constitué principalement de la DGF (dotation globale de fonctionnement) perçue de l'Etat, d'allocations compensatrices de fiscalité directe et de subventions de fonctionnement, participations reçues.

Il enregistre pour la première année des nouveaux financements, en provenance de l'Etat pour le conseiller numérique recruté en ce début d'année, ainsi que les participations de la CAF et des communes d'Orgères et Saint-Erblon, dans le cadre de la mutualisation depuis le 1^{er} janvier du Relais de la Petite Enfance Intercommunal.

Les principales ressources du chapitre sont constituées des éléments répertoriés dans ce tableau :

Dotations et participations	Budget 2021	CA 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP à BP		Evolution CA à BP	
				en €	en %	en €	en %
DGF (dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation péréquation)	565 927 €	556 549,00 €	566 567 €	640 €	0,1%	10 018,00 €	1,8%
Compensations fiscales	130 696 €	130 696,00 €	201 076 €	70 380 €	53,9%	70 380,00 €	53,9%
DCRTP (dotation compensation suppression taxe professionnelle)	13 303 €	12 634,00 €	13 303 €	- €	0,0%	669,00 €	5,3%
Financement Etat conseiller numérique	15 000 €	- €	23 000 €	8 000 €	53,3%	23 000,00 €	#DIV/0!
Financements CAF et communes Relais Petite Enfance Interco	- €	- €	50 000 €	50 000 €	#DIV/0!	50 000,00 €	#DIV/0!
Financement Etat contrats aidés	6 960 €	14 575,62 €	29 000 €	22 040 €	316,7%	14 424,38 €	99,0%
Financement CAF Contrat Territorialisation Globale	68 500 €	125 050,09 €	70 000 €	1 500 €	2,2%	-55 050,09 €	-44,0%
Financement CAF accueil enfants en situation handicap	9 500 €	11 937,20 €	17 321 €	7 821 €	82,3%	5 383,80 €	45,1%
Autres participations, subventions	8 500 €	33 413,49 €	12 500 €	4 000 €	47,1%	-20 913,49 €	-62,6%
TOTAL	818 386 €	884 855,40 €	982 767 €	164 381 €	20,1%	97 911,60 €	11,1%

▪ **La DGF (dotation globale de fonctionnement) :**

La dotation globale de fonctionnement, estimée à 566 567 €, serait en hausse de + 10 k€ par rapport à l'encaissement 2021, du fait de l'évolution envisagée sur la DNP (dotation nationale de péréquation), mais stable par rapport au budget 2021.

A titre indicatif, l'évolution de la DGF depuis 2014 est la suivante :

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	estimé 2022
Dotation forfaitaire (DF)	767	656	519	457	441	428	416	400	399
Effet variation de population	23	21	9	12	-3	1	0	-3	11
Effet prélèvement pour péréquation	-7	-17	-20	-16	-12	-15	-12	-13	-12
Contribution RFP	-46	-115	-126	-58	0	0	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSR, DNP)	165	169	167	169	166	169	164	156	168
dont DSR (dotation solidarité rurale)	75	83	90	97	101	105	104	102	103
dont DNP (dotation nationale péréquation)	91	86	77	72	65	64	60	54	65
= DGF	932	825	687	626	607	596	580	557	567

Il est rappelé que la DGF, constituée de la dotation forfaitaire et des dotations d'aménagement, fluctue en fonction de mécanismes de péréquation mis en place pour corriger les écarts de richesse entre collectivités.

Ainsi, la dotation forfaitaire de la DGF fait l'objet d'un écrêtement depuis quelques années à NOYAL CHATILLON, que l'effet positif de la « variation de population » ne parvient pas à compenser cette année encore.

▪ **Les compensations fiscales :**

Ces allocations versées à la collectivité en compensation des exonérations accordées aux contribuables par l'Etat en matière d'impôts locaux évoluent de + 70 k€ en 2022. Sur les 201 k€ notifiés, 175 k€ concernent la compensation décidée en loi de finances 2021 visant à réduire de 50 % les bases de foncier bâti des locaux industriels. Le montant perçu à ce titre en 2021 s'est élevé à 111 k€ et sera cette année de 175 k€.

▪ **La DCRTP :**

La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), est liée à l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité directe locale induite par la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Elle avait vocation à compenser les pertes générées par la disparition de la TP et était destinée à être pérennisée dans le temps.

Proche de 21 k€ en 2011, elle a diminué ces dernières années, faisant désormais partie des variables d'ajustements de l'enveloppe des concours financiers. Le montant notifié pour 2022 est de 13 k€, stable ces 2 dernières années.

▪ **Les autres participations et subventions :**

Elles affichent une prévision globale à 201 821 € en hausse de + 93 k€ par rapport au budget 2021. Comme évoqué précédemment, des financements nouveaux sont attendus pour le conseiller numérique (23 k€), ainsi

que la participation de la CAF et des communes d'Orgères et Saint-Erblon aux frais de fonctionnement du Relais de la Petite Enfance (50 k€), la commune de NOYAL CHATILLON ayant été désignée guichet unique.

On note par ailleurs une hausse du financement de l'Etat au titre des contrats aidés, tous les postes étant pourvus cette année.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 2022 : 168 545 €

Outre les loyers et charges locatives perçues, ce chapitre enregistre la reprise des excédents des budgets annexes.

Autres produits de gestion courante	Budget 2021	CA 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP à BP		Evolution CA à BP	
				en €	en %	en €	en %
Revenus des immeubles : loyers et charges	21 291 €	17 817 €	29 860 €	8 569 €	40,2%	12 043 €	67,6%
Loyers du pôle santé	28 745 €	27 568 €	100 000 €	71 255 €	247,9%	72 432 €	262,7%
Excédents des budgets annexes	100 000 €	70 000 €	23 000 €	- 77 000 €	-77,0%	- 47 000 €	-67,1%
Autres produits divers (rembt divers, sinistres)	5 521 €	632 €	15 685 €	10 164 €	184,1%	15 054 €	2383,8%
TOTAL	155 557 €	116 016 €	168 545 €	12 988 €	8,3%	52 529 €	45,3%
Retraitement hors excédents des BA	55 557 €	46 016 €	145 545 €	89 988 €	162,0%	99 529 €	216,3%

L'année 2022 devrait comptabiliser la clôture de la ZAC du Hil dont le solde sur cette opération donnera lieu à un reversement au budget principal estimé à 23 k€, 70 k€ ayant été repris en 2021 sur les 100 k€ prévus. Au total, la ZAC du HIL devrait renvoyer environ 545 k€ au budget principal communal (520 k€ ayant déjà été repris par anticipation en 2020 et 2021).

En dehors de cet excédent, l'évolution de ce chapitre s'établit à près de 90 k€ par rapport au budget 2021 et + 100 k€ par rapport au réalisé 2021.

Ceci résulte pour + 72 k€ de l'encaissement des loyers du pôle santé sur une année complète, l'ouverture du bâtiment aux professionnels de santé étant intervenue en septembre 2021. Les autres évolutions proviennent de remboursements d'assurances sur sinistres et de nouveaux loyers à percevoir cette année.

B – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides, fournitures, entretien et maintenance du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, dépenses d'activités des écoles, des structures périscolaire et extra-scolaire, médiathèque, manifestations culturelles, fêtes et cérémonies...), frais de personnel, subventions et participations accordées, intérêts de la dette... et le virement prévisionnel à la section d'investissement (= autofinancement prévisionnel).

Les dépenses de fonctionnement 2022 totalisent 7 745 000 € dont 6 306 665 € de dépenses réelles et 1 438 335 € d'opérations d'ordre (= l'épargne brute prévisionnelle).

Le tableau qui suit présente, par chapitre, les montants prévus au budget primitif 2022, au regard du budget 2021, et des réalisations enregistrées au compte administratif 2021, ainsi que les différentes évolutions.

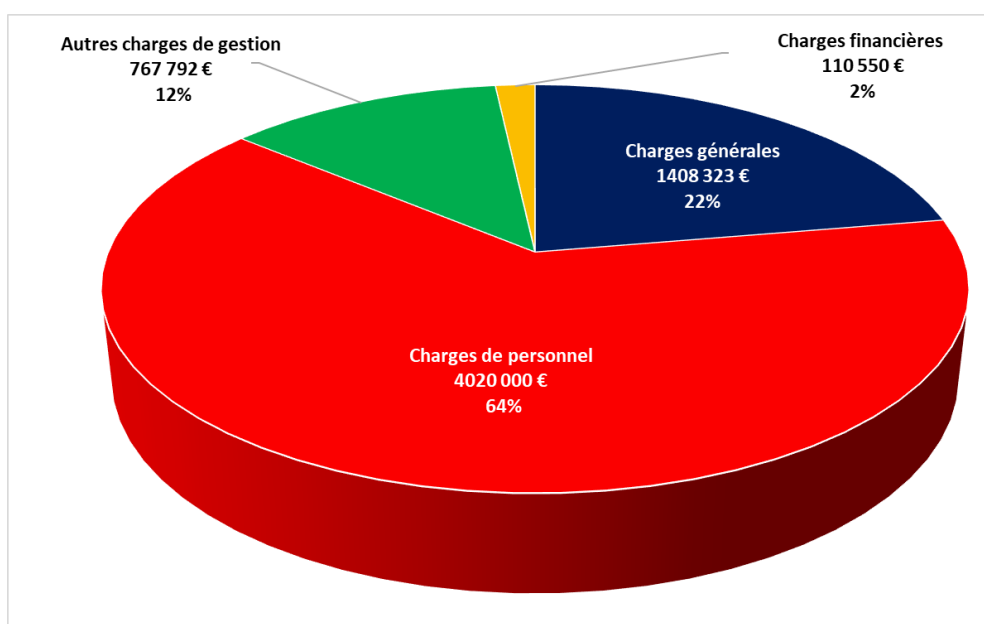
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	Prop BP 2022	Evolution BP à BP	Evolution BP 2022/CA 2021
011 - Charges à caractère général	1 320 895,00 €	1 154 128,84 €	1 408 323,00 €	6,6%	22,0%
012 - Charges de personnel	3 875 000,00 €	3 737 102,76 €	4 020 000,00 €	3,7%	7,6%
014 - Atténuation de produits	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,0%	#DIV/0!
65 -Autres charges de gestion courante	735 103,00 €	731 915,56 €	734 592,00 €	-0,1%	0,4%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 931 998,00 €	5 623 147,16 €	6 163 915,00 €	3,9%	9,6%
66 - Charges financières	131 284,68 €	125 913,51 €	110 550,00 €	-15,8%	-12,2%
68 -Provisions pour créances douteuses	3 000,00 €	2 661,29 €	3 000,00 €	0,0%	12,7%
67 -Charges exceptionnelles et imprévues	12 200,00 €	10 879,64 €	29 200,00 €	139,3%	168,4%
TOTAL DEPENSES REELLES	6 078 482,68 €	5 762 601,60 €	6 306 665,00 €	3,8%	9,4%
<i>68 -Dotations aux amortissements</i>	<i>379 975,00 €</i>	<i>378 080,26 €</i>	<i>480 000,00 €</i>		
<i>Cessions OO c/675+676</i>	<i>0,00 €</i>	<i>901,00 €</i>	<i>0,00 €</i>		
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>801 542,32 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>958 335,00 €</i>		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 260 000,00 €	6 141 582,86 €	7 745 000,00 €		

Le rapprochement des prévisions du budget primitif 2022 avec le budget 2021 affiche une hausse de 228 k€, soit + 3.8 %. Comparé au réalisé 2021, l'évolution des charges réelles de fonctionnement est de + 544 k€ soit + 9.4 %, étant précisé qu'un prévisionnel n'est jamais exécuté à 100 %, l'évolution finale 2022 sera moindre.

Ces évolutions feront l'objet de précisions à suivre, présentées par chapitre budgétaire. Mais d'ores et déjà, on peut indiquer que cette année :

- L'évolution du prix des énergies (électricité, carburants...) pèse lourdement sur le niveau de charges.
- Des dépenses nouvelles, même si largement financées, avec l'arrivée du conseiller numérique, la création du Relais de la Petite Enfance, mutualisé avec les communes d'Orgères et Saint-Erblon, structure pour laquelle NOYAL-CHATILLON porte l'ensemble des charges.
- Le retour à un fonctionnement normal des structures relevant du pôle vie de la cité est anticipé, alors que le contexte sanitaire en 2021 a contraint leur fonctionnement (fermeture en avril, événements annulés...).

La structure des charges réelles de fonctionnement se présente cette année comme suit :



Chapitre 011 – Charges générales 2022 : 1 408 323 €

Ce poste est principalement constitué de dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien du patrimoine bâti, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les prestations diverses payées pour les activités des structures.

Les charges générales (22 % des charges réelles) progressent de + 6.6 % au regard du budget 2021 (+ 87 k€), et de + 22 % par rapport au réalisé 2021 (soit + 254 k€)

Plusieurs éléments concourent à la forte croissance des charges de ce chapitre au regard de la consommation des crédits 2021 :

- L'envolée des prix des fluides, anticipée pour l'électricité à + 50 % par rapport aux factures 2021, se traduit par un complément de + 100 k€ toutes énergies confondues (électricité, gaz, carburants...);
- Le coût en année pleine du pôle santé pour + 11 k€ (contrat entretien ménager);
- La création du relais de la petite enfance, structure mutualisée avec les communes d'Orgères et Saint-Erblon pour lequel un budget de fonctionnement de 5 k€ est alloué;
- L'amélioration quantitative et qualitative des prestations à destination des enfants et jeunes fréquentant les structures d'accueil de loisirs et espace jeunes (sorties, mini-camps 3 jours en plus...) représentant une enveloppe complémentaire de + 6 k€;
- Une enveloppe renforcée de + 55 k€ pour l'entretien du patrimoine bâti et non bâti (remise en état de plusieurs bâtiments mis en location, aménagement espace coworking, remise en état fosse 6 route de St-Erblon ainsi que les travaux à réaliser suite au sinistre intervenu en 2020 sur ce bien, nettoyage vitres espace jeunes et médiathèque, embâcle bord de seiche, évolution du contrat d'entretien des espaces verts...);
- Différentes prestations, totalisant + 16 k€, sont prévues pour accompagner les services de la collectivité : la rédaction du document unique, l'étude sur l'opportunité de la mise en place d'un taux d'effort pour la facturation des prestations aux familles, l'écriture du projet éducatif local, l'aménagement d'un poste de travail, le développement d'applicatifs métiers...
- Des actions nouvelles telles que l'animation du marché hebdomadaire, le financement partiel de formations aux premiers secours à destination de la population...
- Enfin, le retour à un fonctionnement normal des structures est anticipé : accueil de loisirs, espace jeunes, évènements culturels réguliers, jumelage... mais aussi budget formation des agents, différents temps conviviaux...

La répartition des crédits envisagés au budget primitif par pôles se présente synthétiquement ainsi :

0 11 - CHARGES GENERALES PAR POLES	Budget 2021	CA 2021	Budget primitif 2022	Variation BP à BP		BP 2022 / réalisé 2021	
				en €	en %	Evolution en €	Evolution en %
AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE (fluides, services techniques, contrats, urbanisme...)	665 534,00 €	625 466,32 €	760 166,00 €	94 632,00 €	14,2%	134 699,68 €	21,5%
VIE DE LA CITE (restauration scolaire, accueil périscolaire et extra-scolaire, jeunesse, vie scolaire, culture, vie associative, médiathèque...)	348 718,00 €	287 513,06 €	347 473,00 €	-1 245,00 €	-0,4%	59 959,94 €	20,9%
ADMINISTRATION ET RESSOURCES (informatique, police, frais généraux, formation, communication, nettoyage locaux, jumelage, réceptions...)	306 643,00 €	241 149,46 €	300 684,00 €	-5 959,00 €	-1,9%	59 534,54 €	24,7%
TOTAL	1 320 895,00 €	1 154 128,84 €	1 408 323,00 €	87 428,00 €	6,6%	254 194,16 €	22,0%

▪ Aménagement urbain et cadre de vie (54 % des charges générales) :

Le budget de ce pôle évolue de + 135 k€ par rapport au réalisé 2021 puisqu'il intègre l'envolée du coût des fluides ainsi que le renforcement de l'enveloppe dédiée à l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, comme vu précédemment.

▪ Vie de la Cité (25 % des charges) :

Au regard du budget 2021, le prévisionnel du pôle pour 2022 est stable, alors qu'il intègre le nouveau budget du RPEI (Relais Petite Enfance Intercommunal) ainsi que le développement des sorties et mini-camps à destination des enfants et jeunes, témoignant d'une maîtrise des charges sur ce secteur. La croissance des charges de + 60 k€ comparativement au réalisé 2021 s'explique par les aléas de fonctionnement des structures en 2021 du fait du contexte de la crise sanitaire (fermeture en avril, évènements réduits...).

▪ **Administration et ressources (21 % des charges) :**

Le prévisionnel 2022 de ce pôle affiche un léger repli par rapport au budget 2021, mais une évolution de + 60 k€ au regard du réalisé 2021. En effet, des dépenses prévues en 2021 non réalisées, ont été reportées en 2022, auxquelles s'ajoutent des prestations nouvelles développées ci-dessus.

Chapitre 012 – Charges de personnel 2022 : 4 020 000 €

Ce chapitre constitue 64 % des dépenses réelles de fonctionnement au stade du budget primitif 2022. Il affiche une croissance des charges de + 145 k€ par rapport au budget primitif 2021 (+ 3.7 %), et de + 283 k€ (+ 7.6%) au regard du compte administratif 2021.

La hausse importante des charges de personnel de + 283 k€ en 2022 résulte principalement :

- Des recrutements pour **+ 115 k€** : l'animation du RPEI (cofinancé par la CAF et les villes d'Orgères et Saint-Erblon), un animateur affecté à l'espace jeunes dans le cadre de la démarche « *d'aller vers* », un médiateur numérique (financé par l'Etat), ainsi qu'un renfort en septembre prochain pour la commercialisation de la tranche 3 de la ZAC ISE ;
- Des charges conjoncturelles pour **35 k€** correspondant au tuilage nécessaire dans le cadre de départs d'agents ;
- Des ajustements pour **+ 22 k€** : du fait du retour d'agents à plein traitement (mi-traitement en 2021) ainsi que de 2 contrats aidés dont les postes étaient vacants en 2021 ;
- Du versement désormais obligatoire de primes de précarité aux agents contractuels : **+ 27 k€**
- De la hausse des cotisations patronales pour **+ 35 k€**
- De l'évolution mécanique des traitements pour **30 k€** (avancements échelons, grades...)
- Des mesures diverses pour **+ 27 k€** : mise en stage d'agents contractuels, revalorisation primes...

Il convient de rappeler qu'un certain nombre de recettes atténuent ces charges.

En premier lieu, 73 k€ financent les charges nouvelles liés aux recrutements : subventions en provenance de l'Etat pour le conseiller numérique, de la CAF et des communes pour le RPEI (Relais Petite Enfance Intercommunal).

Il est également rappelé que les ZAC participent aux frais de gestion en régie des opérations d'aménagement urbain dont le remboursement est estimé à 85 k€ cette année. De plus, l'Etat contribue au financement des contrats aidés à hauteur de 29 k€ pour un coût de 67 k€. 2 contrats sont pris en charge à 65% et un 3^{ème} à 35%. Enfin la mise à disposition partielle de l'informaticien à la Ville d'Orgères à raison d'une journée par semaine donne lieu également à remboursement, autour de 8.5 k€.

IMPORTANT : *Considérant les arrêts de travail survenus récemment et qui sont susceptibles de se prolonger et de donner lieu à des remplacements de longue durée, il est à noter que cette enveloppe prévisionnelle estimée à 4 020 000 € pourrait devoir être revue à en cours d'année.*

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 2022 : 734 592 €

Ce chapitre est composé majoritairement de subventions aux associations et de participations intercommunales à destination d'établissements publics.

Le projet de budget 2022 est quasi équivalent à celui de 2021, tant au niveau des prévisions que des réalisations.

Autres charges de gestion courante	Budget 2021	CA 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP à BP		Evolution CA à BP	
				en €	en %	en €	en %
Vie associative : subventions aux associations	69 000 €	60 928,00 €	69 000 €	0 €	0,0%	8 072,00 €	13,2%
Solidarité : subvention au CCAS	62 000 €	62 000,00 €	45 000 €	-17 000 €	-27,4%	-17 000,00 €	-27,4%
Petite enfance : subvention crèche Menthalo	53 720 €	54 163,27 €	55 220 €	1 500 €	2,8%	1 056,73 €	2,0%
Vie scolaire : subventions OGEC et RASED	145 777 €	145 559,00 €	160 880 €	15 103 €	10,4%	15 321,00 €	10,5%
Aménagt urbain - réserves foncières : contribution à RENNES METROPOLE	18 896 €	18 896,00 €	18 896 €	0 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Particip. Intercom. : piscine de la Conterrie et école de musique J. Wiener	246 500 €	246 269,00 €	238 876 €	-7 624 €	-3,1%	-7 393,00 €	-3,0%
Indemnités élus et formation	131 520 €	128 301,97 €	135 500 €	3 980 €	3,0%	7 198,03 €	5,6%
autres charges diverses (particip communes /scolarisation castelnodais, SACEM...)	7 690 €	15 798,32 €	11 220 €	3 530 €	45,9%	-4 578,32 €	-29,0%
TOTAL	735 103 €	731 915,56 €	734 592 €	-511 €	-0,1%	2 676,44 €	0,4%

▪ Les subventions aux associations :

La collectivité poursuit son accompagnement aux associations en leur octroyant un crédit de 65 k€ et en réservant également une provision de 4 k€ pour répondre à des demandes exceptionnelles.

▪ Les autres subventions :

- La subvention communale au CCAS est fixée à 45 k€ contre 62 k€ l'an dernier, considérant le niveau d'excédent constitué sur ce budget annexe (dépenses non réalisées ces 2 dernières années au niveau prévu compte tenu du contexte sanitaire, notamment carte Sortir et diverses actions n'ayant pas pu se dérouler...).
- La participation au financement de la crèche Menthalo pourrait être stable, dans l'attente des éléments définitifs de calcul.
- Enfin, la subvention versée à l'OGEC (organisme gestionnaire de l'école privée), calculée à 160 k€, croît de + 15 k€ considérant l'évolution combinée des effectifs et de l'inflation.

▪ Les participations intercommunales :

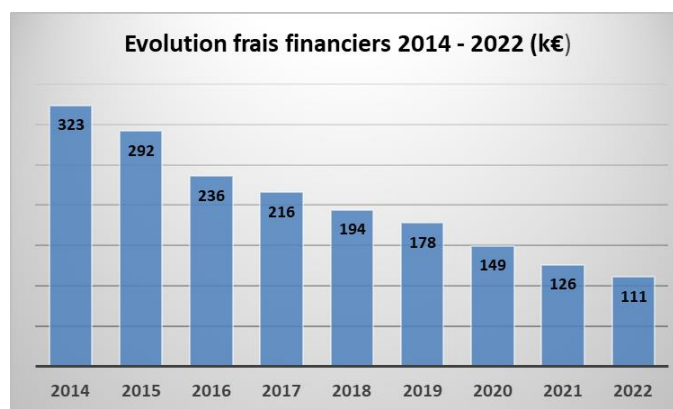
Elles concernent d'une part, la participation à l'école intercommunale de musique et de danse Jean Wiener qui s'établit cette année à 143 911 €, en croissance de près de 4 % par rapport à 2021 ; et d'autre part, la contribution à la piscine intercommunale de la Conterrie fixée à 68 289 € à laquelle s'ajoute une participation complémentaire « COVID » de 26 676 € (44 285 € en 2021).

▪ Les indemnités et formation élus :

Ce poste à 135 500 € affiche une évolution qui s'explique par l'obligation légale de réserver un budget de 2 % par an pour la formation des élus, enveloppe calculée sur le montant des indemnités élus, étant précisé que le budget non consommé une année doit être reporté. Ceci justifie l'inscription cette année d'une enveloppe de 4 000 € à ce titre.

Chapitre 66 – Charges financières 2022 : 110 550 €

Les charges financières représentent les intérêts de la dette dus au titre de l'année 2022. La tendance baissière de ces dernières années se confirme (graphe ci-dessous), aucun emprunt n'ayant été contracté depuis 2014. Elles passent donc de 126 k€ en 2021 à 111 k€ cette année, traduisant un gain de - 15 k€ par rapport au réalisé 2021.



C – L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2022

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement brute) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond donc au virement prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement pour 958 335 € auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements de 480 000 €, **soit un total de 1 438 335 €**.

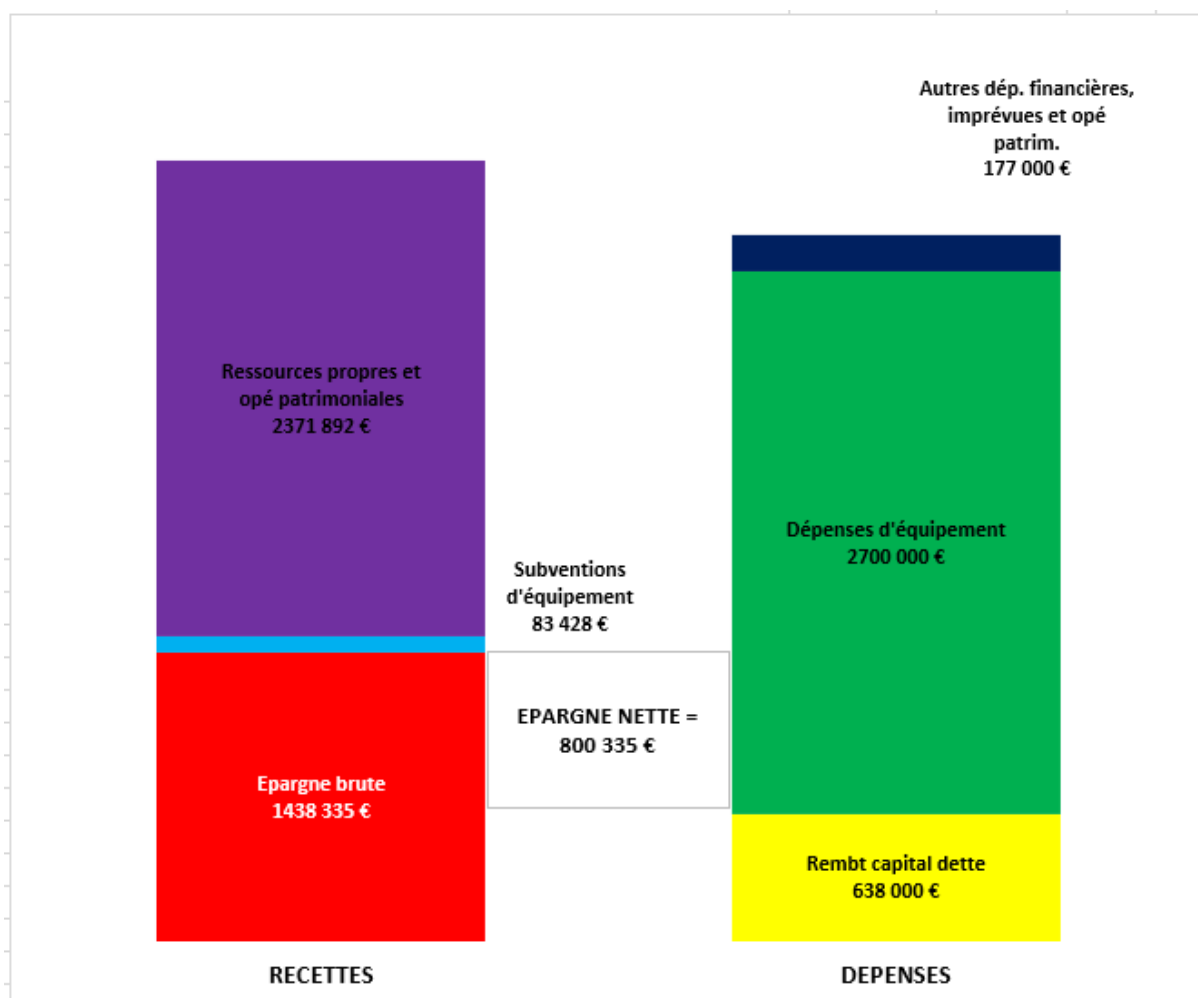
Après retraitement des 23 k€ de reprise d'excédent de la ZAC du HIL considérés en analyse financière plutôt comme des recettes d'équipement, **l'épargne brute s'établit au stade du budget primitif à 1 415 335 €**. Avec ce niveau d'épargne brute, la Ville finance le remboursement du capital de la dette de 638 k€, et conserve une bonne capacité à financer une partie de ses investissements

Comme les années passées, la prévision est prudentielle et il est probable que dans le cadre de l'exécution budgétaire, le niveau de cette épargne soit amélioré et tende vers celle présentée lors des orientations budgétaires 2022 (pour rappel : 1 463 k€).

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en suréquilibre de 378 655 €, avec 3 515 000 € de dépenses et 3 893 655 € de recettes, reports inclus.

L'équilibre global de la section est assuré **sans nécessité d'inscription d'un emprunt prévisionnel**.



L'**épargne brute** permet de financer le remboursement du capital de la dette de 638 000 €. Le solde de 800 335 € constitue l'**épargne nette** et vient financer près de 30 % des dépenses d'équipement.

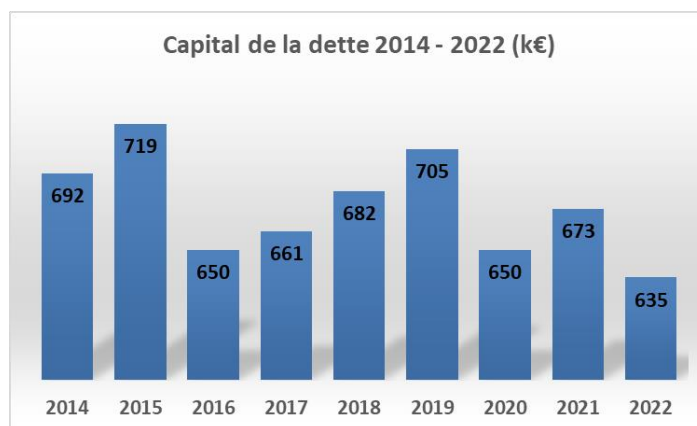
A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les opérations d'équipement pour 2 700 k€
- Le remboursement du capital de la dette pour 638 k€
- Une provision pour restitution d'un cautionnement de 2 k€
- Une provision pour dépenses imprévues de 170 k€
- Des opérations patrimoniales pour 5 k€

	DEPENSES	Reports 2021	Prop BP 2022	TOTAL BP 2022
Toutes opé	DEP EQUIP : opérations d'équipement	403 804,91 Eur	2 296 195,09 Eur	2 700 000,00 Eur
DEPENSES D'EQUIPEMENT		403 804,91 Eur	2 296 195,09 Eur	2 700 000,00 Eur
1641	DEP FIN : remboursement capital dette		638 000,00 Eur	638 000,00 Eur
165	DEP FIN : restitution caution		2 000,00 Eur	2 000,00 Eur
0 20	DEP IMPREVUES		170 000,00 Eur	170 000,00 Eur
DEPENSES FINANCIERES		0,00 Eur	810 000,00 Eur	810 000,00 Eur
0 41	opérations patrimoniales		5 000,00 Eur	5 000,00 Eur
Opérations patrimoniales (Op. ordre)		0,00 Eur	5 000,00 Eur	5 000,00 Eur
0 01	reprise déficit N-1		0,00 Eur	0,00 Eur
	TOTAL DEPENS. INV.	403 804,91 Eur	3 111 195,09 Eur	3 515 000,00 Eur

Le remboursement du capital de la dette : 638 000 €

L'extinction de la dette se poursuit et la part du capital dans l'annuité est envisagée à 638 k€, en repli de – 35 k€ par rapport à l'an passé.



Les dépenses d'équipement 2022 totalisent 2 700 000 € reports inclus

Comme indiqué lors de la présentation des orientations budgétaires 2022, elles sont constituées d'équipements gérés en *autorisations de programme et crédits de paiement* (AP-CP), au nombre de 4 cette année, d'opérations nettement individualisées, d'un programme d'investissements annuels ainsi que des opérations relatives au foncier et à l'aménagement urbain.

Le tableau qui suit recense donc l'ensemble des dépenses envisagées en 2022.

DEPENSES D'EQUIPEMENT		Reports 2021	Propositions nouvelles 2022	Budget total 2022	Pour mémoire, enveloppe ROB
Autorisations programmes / Crédits Paiements	ECOLE SUD LE PETIT PRINCE	9 194,90 €	20 695,70 €	29 890,60 €	25 000,00 €
	ALSH SUD ESPACE VIE SOCIALE	34 830,00 €	59 434,00 €	94 264,00 €	94 264,00 €
	POLE SANTE	22 144,49 €	11 431,30 €	33 575,79 €	35 000,00 €
	ECOLE LE CHAT PERCHE - programme rénovation	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	sous-total AP-CP	66 169,39 €	191 561,00 €	257 730,39 €	254 264,00 €
PARC SEICHE	AMENAGEMENTS PARC DE LA SEICHE	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	100 000,00 €
VALORISATION PARC SEICHE	VALORISATION VALLEE DE LA SEICHE	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
VIDEOPROTECTION	Vidéoprotection : AMO en 2022 et installation en 2023		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
MAM	Maison des Assistantes maternelles		140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
SALLE R. PERRIN	SALLE R. PERRIN - toiture	3 023,72 €	0,00 €	3 023,72 €	5 630,00 €
	sous-total OPE INDIVIDUALISEES	3 043,72 €	225 000,00 €	228 043,72 €	275 630,00 €
Investissements annuels	ACQUISITIONS BIENS RENOUVELABLES DIV STRUCTURES	100 185,78 €	392 669,00 €	492 854,78 €	900 000,00 €
	BOULODROME - toilettes sèches	28 764,00 €	0,00 €	28 764,00 €	
	POLE ENFANCE - install visio et porte élect côté ALSH	2 238,00 €	0,00 €	2 238,00 €	
	POLE ENFANCE - toiture partie restauration	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	
	ESPACE JEUNES - Installation city park		50 000,00 €	50 000,00 €	
	ESPACE JEUNES - toiture	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
	CHEMINS RURAUX - aménagement chemin tristan corbière	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
	MAIRIE - bardage et isolation préfa	51 365,18 €	0,00 €	51 365,18 €	
	MAIRIE - changement fenêtre bureau Maire + porte arrière mairie		5 000,00 €	5 000,00 €	
	MAIRIE - URBA/POLICE - réaménagement locaux		135 000,00 €	135 000,00 €	
	CIMETIERE ORSON - raccordement EU/jardin souvenir	17 568,00 €	24 000,00 €	41 568,00 €	
	COMPLEXE SPORTIF R. PERRIN - remplacement plexiglass	49 980,84 €	5 019,16 €	55 000,00 €	
	COMPLEXE SPORTIF C. BESSON - pumtrack		155 000,00 €	155 000,00 €	
	COMPLEXE SPORTIF C BESSON : TERRAIN FOOT 5		80 000,00 €	80 000,00 €	
	COMPLEXE SPORTIF C BESSON : raccordement EU/EP modulaire foot		10 300,00 €	10 300,00 €	
	EGLISE ST LEONARD - étude valorisation patrimoine bâti		25 000,00 €	25 000,00 €	
	MODULAIRE RUE VERN - démolition	36 738,00 €	3 262,00 €	40 000,00 €	
	SALLE Y REMOND - réfection éclairage	46 752,00 €	0,00 €	46 752,00 €	
	ESPACE L. TEXIER - installation stores sur vélux		10 000,00 €	10 000,00 €	
	BORNE MARCHE	0,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	
	sous-total	333 591,80 €	969 750,16 €	1 303 341,96 €	900 000,00 €
FONCIER	ACQUISITIONS FONCIERES	1 000,00 €	48 883,93 €	49 883,93 €	150 000,00 €
FONCIER	Opération multisites centre nord - foncier centre + lancement études	0,00 €	861 000,00 €	861 000,00 €	861 020,00 €
DEPENSES TOTALES EQUIPEMENT		403 804,91 €	2 296 195,09 €	2 700 000,00 €	2 440 914,00 €

▪ **258 k€ gérés en AP-CP, dont les crédits de paiement annuels 2022 suivent :**

- La construction de l'école Le Petit Prince : **30 k€** pour permettre de régler les derniers soldes ainsi que l'installation d'un pare-ballon côté parking. L'autorisation de programme est recalée à 5 230 k€ (5 252 k€ précédemment).
- Le pôle santé : **33.5 k€** de crédits pour les derniers soldes de marchés et aménagements à régler. L'autorisation de programme est revue à la baisse, à 1 870 k€ (2 070 k€ précédemment).
- L'école « le chat perché » : **100 k€** pour procéder aux travaux de réhabilitation au niveau des sols, murs, faux plafonds et isolants de la seconde tranche. Le montant de l'AP fera l'objet d'une révision à la baisse et sera proposé à 400 k€ au lieu de 490 k€, les travaux de la 1^{ère} tranche ayant été réalisés à moindre coût.
- L'accueil de loisirs et espace de vie sociale avec extension de 2 classes école le petit prince : Création d'une nouvelle autorisation de programme fixée à ce stade à 3 450 k€. Les crédits de paiement 2022 sont inscrits pour **94 k€** et seront affectés au règlement de l'étude de programmation en cours ainsi qu'au lancement en juin du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour une attribution prévue fin d'année.

- **228 k€ sont consacrés aux opérations suivantes :**
 - Aménagements parc de la seiche : 55 k€ inscrits au titre de l'année 2022 pour la réalisation de plantations ainsi que l'installation d'un parcours de santé.
 - Vidéoprotection : 30 k€ de crédits ouverts pour une mission d'assistance pour la mise en place d'un système de vidéoprotection. Les installations sont envisagées en 2023.
 - Maison des Assistants Maternels: une enveloppe de 140 k€ est fléchée pour réhabiliter des locaux permettant d'accueillir plusieurs assistants maternels conformément aux contraintes réglementaires.
- **L'enveloppe « investissements annuels » totalise 1 303 k€, reports 2020 inclus**

Elle englobe les travaux pour des gros entretiens du patrimoine, non individualisés par ailleurs, pour 810 k€, ainsi que les acquisitions de biens renouvelables pour 493 k€.

- Les gros entretiens du patrimoine totalisent 810 k€ dont 577 k€ de propositions nouvelles :
 - Travaux aménagement locaux police - urbanisme : 135 k€
 - Réalisation d'un pumptrack secteur C. Besson : 155 k€
 - Installation terrain foot five secteur C. Besson : 80 k€
 - Raccordement du modulaire foot EU/EP : 10 k€
 - Installation city park espace jeunes : 50 k€
 - Réfection partielle toitures espace jeunes et pôle enfance : 49 k€
 - Eglise Saint-Léonard – étude valorisation patrimoine : 25 k€
 - Nouvelle borne électrique marché : 10 k€...
 - Les acquisitions de biens renouvelables totalisent 493 k€ avec 393 k€ de dépenses nouvelles, principalement :
 - Tractopelle occasion : 60 k€
 - Informatique services municipaux, scolaire, fibre : 86 k€
 - Equipement pôle enfance : 23 k€ (stores, panneau d'information entrée, rafraichisseurs d'air)
 - Equipement Ecole Le Chat perché : 31 k€ (structure jeux cour maternelle, stores, cabanon extérieur, sèche-linge...)
 - Capteurs CO2 pour écoles : 4 k€
 - Espace L. Texier : 16 k€ pour sonorisation
 - Salle R. Perrin : 14 k€ (matériel sportif, convecteurs)
 - Espace coworking : 1^{er} équipement pour 8 k€
 - Equipement pour les services scolaire, restauration, périscolaire et extra-scolaire, petite enfance, jeunesse, nettoyage des locaux : 16 k€
 - Sécurité : radars pédagogiques, prévention mobilité : 15 k€
 - Illuminations Noël : 10 k€
 - Mobilier urbain, mobilier aires jeux : 31 k€
 - Matériels services techniques : 15 k€ (tronçonneuse, broyeur, caméra thermique, gerbeur...)
 - Signalétique entreprises et ronds-points : 10 k€
 - Equipement médiathèque : 11 k€ (rénovation cadastres napoléoniens, mobilier)
 - Matériel et mobilier services administratifs : 19 k€ (mobilier bureaux, armoire ignifugée archives état civil...)
 - Rachat du minibus au CCAS : 14 k€
 - **Opération d'aménagement urbain multisites centre – nord : 861 k€**
- Ce nouveau projet d'aménagement urbain vise à consolider l'armature urbaine de la commune et affirmer la centralité. Des études vont être engagées cette année pour lesquelles une provision de 122 000 € est inscrite. A cela, s'ajoute le rachat de 3 propriétés situées en cœur de ville pour 739 000 € (fin des conventions de mise en réserves foncières avec l'EPFR).
- **Les acquisitions foncières** : provision de 50 k€

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **Des subventions d'équipement** pour **83 428 €** (détail à suivre)
- **Des recettes financières** qui totalisent **1 859 928.36 €** (résultat fonctionnement 2021 affecté pour 1 434 k€, la récupération au titre du FCTVA pour 310 k€, des produits de cessions pour 115 k€)
- **Des opérations patrimoniales de 5 k€**
- La reprise de l'excédent d'investissement constaté à fin 2021 pour **506 963.64 €**
- **L'épargne brute** constituée des amortissements et du virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour **1 438 335 €**
- **Pas de nécessité d'inscrire un emprunt prévisionnel pour équilibre de la section.**

N°cpte	RECETTES	Reports 2021	Prop BP 2022	TOTAL BP 2022
13	Subventions d'équipement et d'invest.	64 848,25 Eur	18 579,75 Eur	83 428,00 Eur
1641	Produits des emprunts			0,00 Eur
RECETTES D'EQUIPEMENT		64 848,25 Eur	18 579,75 Eur	83 428,00 Eur
10222	Fonds de compensation TVA		310 533,42 Eur	310 533,42 Eur
0 24	Produits des cessions de biens		115 000,00 Eur	115 000,00 Eur
1068	affectation du résultat fonct. N-1		1 434 394,94 Eur	1 434 394,94 Eur
RECETTES FINANCIERES		0,00 Eur	1 859 928,36 Eur	1 859 928,36 Eur
0 41	Opérations patrimoniales		5 000,00 Eur	5 000,00 Eur
Opérations patrimoniales - chap 0 41		0,00 Eur	5 000,00 Eur	5 000,00 Eur
28...	amortissement des immobilisations		480 000,00 Eur	480 000,00 Eur
Opérations Ordre entre sections		0,00 Eur	480 000,00 Eur	480 000,00 Eur
0 01	excédent investissement N-1 reporté		506 963,64 Eur	506 963,64 Eur
0 21	virement prévus de la section fonct.		958 335,00 Eur	958 335,00 Eur
TOTAL RECETTES. INV.		64 848,25 Eur	3 828 806,75 Eur	3 893 655,00 Eur

Les subventions d'équipement 2022 totalisent 83 428 € incluant les reports 2021.

Elles concernent les opérations engagées en 2021 qui sont réalisées début 2022 :

- Bardage salle R. Perrin : 20 000 € (DSIL)
- Socle Numérique écoles : 32 809 € (Plan relance Etat)
- Toilettes sèches boulodrome : 6 651 € (CEBR)

Des subventions nouvelles sont inscrites en 2022 pour 18 580 € :

- Equipement RPEI : 5 500 € (CAF)
- Ecole Sud Le Petit Prince : soldes à percevoir des ZAC SUD SEICHE et ISE au titre de la Participation aux Equipements Publics (13 k€).

Une demande de financement a été déposée pour les travaux de la 2^{nde} tranche de l'école le chat perché, sans réponse à ce jour.

C – LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS DETTE

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2022 pour 2 872 k€ (incluant les cautionnements et dépenses imprévues) sont financées par :

- L'épargne nette prévisionnelle de 800 k€, soit 28 %
- Les ressources propres d'investissement pour 426 k€ (constituées du fonds de compensation de la TVA de 311 k€ et des cessions pour 115 k€), soit 15 %
- Les subventions d'équipement de 83 k€, soit 3 %

Une fois ces recettes prises en compte, le besoin de financement résiduel de ce projet de budget d'investissement se chiffre à 1 563 k€ (54 %), qui peut être financé par un prélèvement partiel sur l'excédent global de clôture de l'exercice 2021 (1 941 k€).

C'est pourquoi le projet de budget 2022 ne nécessite pas d'emprunt d'équilibre, et se présente en suréquilibre de 378 k€.

Pour mémoire, dans le cadre des orientations budgétaires, l'exercice 2022 était anticipé avec un reliquat de clôture de l'ordre de 835 k€, montant qui pourrait être approché en exécution budgétaire.

K€	CA 2021	DOB 2022	Projet BP 2022
Dép d'inv hors annuité en capital à financer	1 942	2 441	2 872
Financement de l'investissement	2 176	1 335	1 309
EPARGNE NETTE	1 070	828	800
Ressources propres d'inv. (RPI)	665	425	426
<i>FCTVA</i>	588	287	311
<i>Produits des cessions</i>	1	111	115
<i>Diverses RPI</i>	76	27	0
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	441	82	83
Emprunt	0	0	0
EGC (excédent global de clôture)	1 941	835	378
<i>Variation de l'excédent global</i>		-1 106	-1 563

IV – CONCLUSION

Ce projet de budget 2022 s'inscrit dans le cadre fixé lors des orientations budgétaires du 23 février dernier, sans hausse des taux d'imposition communaux ni recours à l'emprunt.

Dans un contexte économique intégrant les effets de la crise sanitaire dans la gestion quotidienne, mais aussi l'envolée des prix des énergies, le budget 2022 se veut ambitieux pour les Castelnodais en confortant des choix forts en matière de services rendus à la population, et en réservant un effort conséquent pour les investissements.

La situation financière à fin 2022 devrait aboutir à des indicateurs d'épargne et de dette satisfaisants, tendant à se rapprocher de ceux présentés lors des orientations budgétaires tant au niveau de l'épargne que de l'endettement. C'est sans compter sur les dommages collatéraux de la guerre en Ukraine... avec un risque de forte inflation, alimentée par les prix de l'énergie mais aussi ceux de l'alimentation et des matières premières...

Informations financières – ratios obligatoires :

Population sens INSEE au 1er janvier 2022		7130	
Informations financières - ratios obligatoires	Valeurs communales BP 2022	Moyennes de la strate RENNES METROPOLE (dernières informations connues 2020 - source AUDIAR)	Valeurs communales CA 2021
Dépenses réelles de fonct./population	885 €	1 014 €	822 €
Produit des impositions directes/population	621 €		605 €
Recettes réelles de fonct./population	1 086 €	1 159 €	1 081 €
Dépenses d'équipement brut/population	379 €	445 €	277 €
Encours dette/population	575 €	830 €	585 €
DGF/population	79 €		79 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	63,74%		64,85%

POINT BUDGET RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL (RPEI)

Dans le cadre de la convention tripartite de l'Entente Intercommunale pour la gestion du service commun de Relais Petite Enfance Intercommunal, la conférence de l'Entente s'est réunie le 8 mars pour examiner entre autres le projet de budget de fonctionnement du RPEI, dont la commune de NOYAL CHATILLON assure la gestion. En effet, il est rappelé que le budget investissement est porté par chaque collectivité.

Vous trouverez ci-dessous pour validation la proposition de budget 2022 faite par la conférence de l'entente en charge de la gestion du RPEI.

BUDGET ANNUEL FONCTIONNEMENT RPEI 2022						
DEPENSES	TOTAL	NCSS	ORGERES	STERBLON		
Charges personnel 1,3 ETP	54 950,00 €	54 950,00 €				
Frais pédagogiques	4 720,00 €	4 720,00 €				
Fluides	2 600,00 €	2 000,00 €	270,00 €	330,00 €		
temps gestion hors animation	1 725,00 €	1 035,00 €	345,00 €	345,00 €		
entretien bâtiment	4 480,00 €	1 440,00 €	1 170,00 €	1 870,00 €		
TOTAL	68 475,00 €	64 145,00 €	1 785,00 €	2 545,00 €		
CRITERES DEFINIS SELON CONVENTION						
Pondération critère	40%		40%		20%	
	Population enfant 0-3 ans (données CAF 2020)	Pop en %	Nbre d'Ass Mat (données 2022)	Ass Mat en %	Nbre d'atelier hebdo	Nbre d'atelier en %
Noyal	244	40%	38	40%	2	40%
Orgères	237	39%	42	44%	2	40%
Saint Erblon	125	21%	16	17%	1	20%
	606	100%	96	100%	5	100%
BUDGET FONCTIONNEMENT 2022 (hors frais supportés par chaque commune)			Participation CAF : acpte 70 % versé en 2022			
Coût ETP Brut	54 950,00 €		PS SOCLE - ETP	24 123,65 €		
Frais pédagogiques	4 720,00 €		Bonus territoire	11 375,00 €		
Frais de structure	0,00 €		Bonus renforcé		en N+1	
TOTAL	59 670,00 €			35 498,65 €		
RESTE A CHARGE COMMUNES				24 171,36 €		
CALCUL PARTICIPATIONS COMMUNALES 2022						
Calcul selon critères	Population Enfant 40%	Ass MaT 40%	Nbre d'atelier 20%	Total 3 communes	part/cne	
Noyal	3 892,94 €	3 827,13 €	1 933,71 €	9 653,78 €	39,94%	
Orgères	3 781,26 €	4 229,99 €	1 933,71 €	9 944,96 €	41,14%	
Saint Erblon	1 994,34 €	1 611,42 €	966,85 €	4 572,61 €	18,92%	
	9 668,54 €	9 668,54 €	4 834,27 €	24 171,36 €		